Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant

Comité Syndical du 10 MARS 2023

Note à l'attention du Comité Syndical – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

N° CS-23-01-01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le vendredi 10 mars 2023 à 12h30 dans les locaux de la mairie de Bénouville, place de la Libération à Bénouville (14970), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation: 02 mars 2023

Nombre de membres en exercice 24 Nombre de membres présents 14 Nombre de pouvoirs 5 Nombre de votants 19

Présents : Mme Florence BOULAY, Mme Valérie DESQUESNE, M. Ludovic ROBERT, M. Dominique ROSE, M. Ludwig WILLAUME, M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Pascal HOORELBEKE, Mme Clémentine LE MARREC, Mme Nadine LEFEVRE, M. Patrick LEDOUX, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Serge RICCI, M. Morgan TAILLEBOSQ.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme Clara DEWAELE (pouvoir à Mme Florence BOULAY), M. Michel FRICOUT (pouvoir à M. Ludovic ROBERT), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à Mme Valérie DESQUESNE), Mme Julie CALBERG-ELLEN (pouvoir à M. Ludwig WILLAUME), M. Cédric CASSIGNEUL (pouvoir à M. Patrick LEDOUX).

Excusés : Mme Alexandra BELDJOUDI, M. Bruno FRANCOIS, M. Jean-Yves HEURTIN, M. Joël JEANNE, M. Jean-Pierre ISABEL.

Le comité nomme Mme Clémentine LE MARREC, secrétaire de séance.

Contexte

Le syndicat mixte de lutte contre les inondations, créé en 1996, a établi un programme d'aménagements de prévention des inondations dont les travaux ont été réalisés il y a une vingtaine d'années, entre 2002 et 2006. Le syndicat doit ainsi prendre en compte, depuis quelques années, les effets du vieillissement des aménagements et des équipements.

Par ailleurs, le syndicat, en tant que gestionnaire des digues de Louvigny, Fleury-sur-Orne, Caen Prairie et Caffarelli/Montalivet (Caen, Mondeville), doit également assurer les obligations qui s'imposent, à savoir d'une part la gestion, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages et d'autre part leur régularisation en tant que systèmes d'endiguement via la constitution de dossiers de demande d'autorisation au titre du décret « digues ».

En 2023, il est notamment prévu:

- le renouvellement du vérin de la vanne n°1 du canal Victor Hugo qui a vocation à évacuer le surplus de débit de l'Orne en crue dans le canal maritime. En effet, les tiges des vérins ont montré des signes de corrosion, qui ont conduit à un programme de renouvellement sur 3 ans (2021 : vérin n°1 du déversoir du Maresquier, 2022 : vérin n°2 du canal Victor Hugo)
- des travaux de réparation de la digue de l'Ile Enchantée à Fleury-sur-Orne, suite à la constatation en septembre 2022 de la présence de plusieurs fontis (effondrements localisés) liés à la dégradation de souches anciennes
- La poursuite de l'étude sur les systèmes d'endiguement, en vue du dépôt d'ici juin 2023 des dossiers de demande d'autorisation, à l'état actuel, des secteurs de Fleury-sur-Orne et de Caffarelli/Montalivet (les dossiers pour Louvigny et Caen Prairie ont quant à eux été déposés en décembre 2021)
- La réalisation des dossiers d'autorisation état projeté des systèmes d'endiguement de Fleury et de Caffarelli/Montalivet, lesquels nécessiteront des travaux majeurs pour garantir les niveaux de protection initialement définis (recul et reprise de la géométrie de la digue de Fleury, remise à niveau des zones de tassement des digues des cours Caffarelli et Montalivet)

Enfin, dans le cadre du protocole d'accord du déversoir du Maresquier, une indemnisation du préjudice financier subie par le syndicat a été convenue avec les entreprises SETEC et BOUYGUES TP. Les versements ont été perçus : celui de SETEC a été encaissé sur le budget 2022, celui de BOUYGUES TP l'est sur le budget 2023.

Section de fonctionnement

Compte tenu de l'activité du syndicat mixte, les principales dépenses de fonctionnement restent consacrées à la maintenance, l'exploitation (gestion par les équipes des Ports de Normandie) et l'auscultation des ouvrages, ainsi qu'au remboursement des intérêts des emprunts.

> En fonctionnement, les dépenses comprennent ainsi principalement :

- Dépenses liées au fonctionnement « courant » (entretien, contrôle et gestion des ouvrages, énergie, assurances, exercice de montage des Aqua-barrières, études, honoraires...)
- Provisions pour crues
- Fourniture de petits équipements (en particulier pour les automatismes)
- Frais de personnel et indemnités des élus
- Intérêts des emprunts
- Amortissements
- Autofinancement

Au vu des éléments de contexte budgétaire, la provision pour crues peut être reconduite cette année à hauteur de 150 000 € (dépenses évaluées pour une « crue type moyenne »), alors qu'elle avait dû être revue à la baisse en 2022.

A noter que suite au préjudice financier du Maresquier et à la signature d'un protocole d'accord une partie des remboursements prévus ont été perçus pour 467 134,44 € sur l'exercice 2022, le solde est prévu à hauteur de 570 582,76 € sur 2023.

Section d'investissement

➤ <u>En investissement</u>, les dépenses prévues pour 2023 concernent principalement les postes suivants :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Renouvellement du vérin de la vanne n°1 Victor Hugo,
- Solde du marché de renouvellement des automatismes,
- Travaux de réparation des fontis de la digue de Fleury-sur-Orne,
- Renouvellement de capteurs de position de vannes,
- Poursuite de l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement engagée en 2020,
- Réalisation des dossiers d'autorisation pour les futurs travaux de confortement des digues de Fleury-sur-Orne et de Caffarelli/Montalivet,
- Création d'un site internet, en particulier pour satisfaire aux exigences de publicité des actes,
- Reprise du terrassement de la zone de stockage des Aqua-barrières pour limiter les remontées d'humidité.

La réalisation de certaines de ces actions engageait sur plusieurs années, faisant l'objet d'une autorisation de programme. Le tableau ci-dessous peut être établi à partir des éléments connus à ce jour.

	Réalisés 2022	BP + RP 2023
Renouvellement des automatismes	56 408,46	10 809,01
Autorisation des systèmes d'endiguement	29 505,22	93 678,96
TOTAL	85 913,68	104 487,97

Les recettes d'investissement sont composées principalement de l'autofinancement, du FCTVA récupéré de l'exercice 2021 et d'une subvention du Fonds Barnier pour l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement.

Compte tenu de tous ces éléments, le syndicat a sollicité la Communauté urbaine et le Conseil Départemental pour une participation de 450 000 € pour 2023.

Le Comité Syndical prend acte du Débat d'Orientation Budaétaire 2023.

Vote: à l'unanimité

Transmis à la Préfecture le 15 MARS 2023 Affiché le MARS 2023

Exécutoire le 17 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230310-CS-23-01-01_DOB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023 Affichage : 15/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président,

Patrick LEDOUX